Question 1 :

Il est demandé de fournir un « fiche contrôle de chantier », quelles sont les informations exactes que doit contenir cette fiche ? est ce qu'elle doit être rendue au représentant du maitre d'œuvre/ouvrage sur le chantier au départ du technicien ou doit-elle être assimilée à une synthèse de la journée avec les résultats de contrôle de fabrication éventuel par exemple ? existe t'il déjà un modèle type ?

Réponse 1 :

La fiche à renseigner est en PJ, elle est un support au contrôle extérieur sur chantier et est à rendre au Cerema lors de la livraison des différents résultats des essais commandés. Elle n'est pas à remettre au représentant du maitre d'oeuvre/ouvrage sur le chantier au départ du technicien. Si des points de la fiche appellent à une vigilance particulière lors du chantier, ils sont bien sûr à communiquer sur le moment au maître d'œuvre/ouvrage, mais la fiche en elle-même est à transmettre uniquement au Cerema.